

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **4 avril 2025**, le « 1er projet de règlement numéro U-23-1 modifiant le règlement U-23 afin d'alléger une disposition réglementaire concernant le lotissement et l'aliénation d'un site patrimonial à des fins de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) » a été adopté.

Le présent règlement vise notamment à :

- Modifier le règlement de lotissement par l'abrogation d'une disposition corrigeant certaines incohérences ou présentant certaines améliorations souhaitables au niveau de l'encadrement général du règlement de lotissement U-23.
- Modifier 1 article du règlement de lotissement, l'aliénation et le lotissement d'un site patrimonial, dans un objectif de concordance au schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC de Papineau à l'article.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **25 avril 2025 à 18 h 30** au 544, chemin du Tour-du-Lac à la Municipalité de Lac-Simon. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement, de consulter la population et à expliquer les modalités de ce processus.

Au cours de cette assemblée, le Maire ou un de ses représentants expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement numéro U-23-1 modifiant le règlement de lotissement U-23 contient également des dispositions assujetties à l'obligation de tenir une séance de consultation publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (a-19.1)*.

Il est à noter que pour un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé, la démarche n'est pas susceptible d'approbation référendaire, en vertu des article 58 et 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (a-19.1)*.

Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 544, chemin du Tour-du-Lac dans la Municipalité de Lac-Simon, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Lac-Simon, le 11 avril 2025.



Jade St-Amour  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Avis d'assemblée publique de consultation pour le « 1er projet de règlement numéro U-23-1 modifiant le règlement U-23 afin d'alléger une disposition réglementaire concernant le lotissement et l'aliénation d'un site patrimonial à des fins de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ».

Je soussignée, Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant aux deux endroits publics indiqués dans la résolution numéro 161-05-2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 11 avril 2025.



Jade St-Amour  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe